

## ENGAGEMENT DES RÉSEAUX D'AIRES PROTÉGÉES FRANÇAISES

### POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES AIRES PROTÉGÉES ET LEUR PÉRIPHÉRIE

Nous, membres de la Conférence des aires protégées en France,

constatons :

- que la biodiversité dans les aires protégées de métropole et ultra-marines subit les effets négatifs du changement climatique, mettant en péril le patrimoine naturel protégé malgré la gestion mise en place,
- que de nombreux gestionnaires, conscients de ces enjeux affirment leur volonté d'intégrer ce phénomène dans leurs pratiques et sont demandeurs de soutien et de moyens pour le faire ;

sommes convaincus et déjà engagés pour :

- mener l'indispensable adaptation de la gestion des aires protégées au changement climatique, en valorisant les complémentarités d'échelles entre les sites de petite taille et les grands territoires, la diversité des statuts de protections (réglementaires, contractuels, fonciers) et les démarches concertées,
- développer les approches paysagères, basées sur les fonctionnalités des écosystèmes et leurs connectivités,
- accompagner les gestionnaires dans l'évolution de leurs métiers,
- conduire entre aires protégées le nécessaire travail en réseau aux échelles nationales, régionales, locales, en complémentarité des démarches individuelles d'adaptation des aires protégées pour atteindre l'objectif de résilience porté par la Stratégie nationale pour les aires protégées et le Plan national d'adaptation au changement climatique,
- intégrer conjointement les enjeux du changement climatique et de la biodiversité dans les politiques publiques sectorielles ;

**affirmons que :**

- les aires protégées françaises sont porteuses de solutions pour les territoires en tant que :
  - sentinelles permettant d'observer les effets du changement climatique,
  - lieux d'expérimentation et d'innovations, accélérateurs de la transition écologique dans les territoires,
  - pièces maîtresses de la résilience des territoires : des écosystèmes en bonne santé, fonctionnels et connectés, à travers le réseau d'aires protégées françaises, ce sont des solutions d'adaptation fondées sur la nature pour les territoires permettant de réguler le ruissellement, limiter l'érosion, les inondations, faciliter l'infiltration de l'eau, limiter la chaleur, améliorer la mobilité des espèces et habitats...
- les gestionnaires des aires protégées sont légitimes et compétents pour adapter les stratégies de protection et contribuer aux démarches d'adaptation des territoires à ces changements globaux. Leur approche socio-environnementale favorise la mise en œuvre durable de solutions d'adaptation ;

**nous nous engageons à :**

- signer « Together for Climate, Nature and People » proposé par Europarc Federation aux côtés d'autres réseaux européens d'aires protégées,
- continuer à promouvoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique auprès de nos membres, contribuant notamment à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 et de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030,
- travailler ensemble sur ce sujet d'ampleur, dans le cadre de la Conférence des aires protégées en lien avec les dynamiques en cours d'autres structures et réseaux engagés à l'échelle nationale sur ce sujet.